

Chargeant Monsieur **Dorothee SOSSA**,
Ministre de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme
De l'Intérim de Monsieur **Daniel TAWEMA**,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la
Décentralisation pour compter du mercredi 23
juillet 2003

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement**

- VU La loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation, le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 22 Mars 2001
- VU Le Décret n°2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement.

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du 23 Juillet 2003, Monsieur **Dorothee SOSSA**,
Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme
est chargé de l'Intérim du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et
de la Décentralisation pendant l'absence de **Daniel TAWEMA**.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22 juillet 2003.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 MISD-MECDN 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 21 DEPARTEMENTS 6 JORB.